



ASNIÈRES-SUR-OISE  
*entre Nature et Histoire*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2022

L'An deux mille vingt-deux,  
Et le sept février à 19h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 31 janvier 2022 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Claude KRIEGUER, Maire.

**Étaient présents** : M. Claude KRIEGUER, Maire, M. Eric THERRY, Mme Paule LAMOTTE, M. Philippe MARCOT, Mme Audrey CLAISEN BARTHELEMY, M. Henri POIRIER, Adjoint  
M. Jacques LETELLIER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL (*arrivé à 19h50*), Mme Sandrine BONNETAIN, Mme Karen RIAND, Mme Emmanuelle PONCHANT, M. Jonathan ALLONGE, M. Olivier GAL, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET (*arrivée à 19h35*), M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER, Mme Sandrine LENTZ, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Mme Sylvie PESLERBE, pouvoir à Eric THERRY - Mme Laurine RENARD, pouvoir à Sandrine BONNETAIN

**Absent** : M. Franck LAGNIAUX

**Secrétaire de séance** : Mme Sandrine BONNETAIN

### 3/4.1 – PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION DE POSTE

Monsieur THERRY rappelle que conformément à l'art. 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, les suppressions de postes nécessitant l'avis préalable du Comité Technique.

Afin de permettre le recrutement d'un agent titulaire par voie de mutation au sein de l'équipe technique en remplacement d'un agent titulaire en maladie et devant cesser son activité professionnelle en milieu d'année,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 Décembre 2006,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 20 Mars 2021 et annexé au Budget 2021 de la Commune, puis modifié par délibérations du 20 Mars 2021, 7 Juin 2021 et du 20 Septembre 2021,

il est proposé, à effet du 1<sup>er</sup> Mars 2022, de mettre à jour le tableau des emplois comme suit :

#### Filière Technique

- création de :

- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la création du poste précité à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2022.

Le tableau des emplois est modifié comme suit :

#### Filière Technique – cadre d'emploi des Adjoints Techniques

Grade : Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet :

ancien effectif : 3

nouvel effectif : 4

-Pour extrait conforme-

Le Maire

Claude KRIEGUER

